

## **Fiche financière**

jointe au

### **Projet de règlement grand-ducal relatif à la réception et l'immatriculation des véhicules routiers**

Le présent projet de règlement grand-ducal s'inscrit dans la réforme du contrôle technique et porte transposition en droit national de la directive 2014/46/UE du Parlement européen et du Conseil du 3 avril 2014 portant modification de la directive 1999/37/CE du Conseil relative aux documents d'immatriculation des véhicules.

Il convient de noter que le projet en question n'aura aucun impact financier sur le budget de l'Etat.